DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESOUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023 D 2023-03-12

RECULE:

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation: Le 17 mars 2023

Présents: J.ANDREU-C.ANGLADE-G.BARTHET-J.BERDOU-L.BLANC-J.BOURHIS-P.CRABE-O.DUPUY-J M.EYCHENNE-J.GUITTON BOUCART-A.LABORDE-F.PUGET-H.RUQUET-

M. VARANDES.

Absents excusés: M.ANDRÉ-A.MATHIS-O.RIZZOLA-D.SOULA

Absents: C.KUBALA.

Secrétaire de séance : J.BOURHIS

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

OBJET: TARIF HORAIRE - SERVICE TRAVAUX MENAGERS

Monsieur le Président propose de réviser le tarif horaire du service de travaux ménagers pour l'année 2023.

Le tarif horaire 2022 s'élève à 18.30 euros. Monsieur le Président propose de porter ce tarif à 19.80 euros à partir du 1er mai 2023.

Monsieur le Président rappelle que ce service n'intervient pas les dimanches et jours fériés.

Après délibération, le Conseil d'Administration :

Article 1:

de porter à 19.80 euros le tarif horaire du service de travaux ménagers, à compter du 1er

mai 2023.

Article 2:

ce service n'intervient pas les dimanches et jours fériés.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice: 19

Nombre de membres présents :

Suffrages exprimés

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Préside Guy BA

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Sous-Préfecture Et publication ou notification du